

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Streckler, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-10-07 - 6.02
Point de l'ordre du jour		6.02
Objet		Budget 2024 - Modification budgétaire (Modification H - Modifications regroupées soumises à approbation)

Le conseil communal,

Vu le tableau de modifications budgétaires au niveau des recettes et des dépenses soumises à l'approbation de l'autorité de tutelle du budget 2024 libellé « Modification H » ;

Considérant que l'administration communale dispose actuellement, d'après le tableau des modifications budgétaires qui tient compte de la modification G approuvé via le point 6.01 de la même séance, d'un crédit excédentaire avant opérations de +2.625.297,35 € ;

Considérant que le collège propose de procéder à la modification budgétaire de :

107 articles	de dépenses ordinaires	augmentation de crédit	+ 1.225.697,88 €
13 articles	de dépenses extraordinaires	augmentation de crédit	+ 998.786,20 €

Considérant que cette modification budgétaire concerne 120 articles détaillés au tableau des modifications ci-joint et entraîne une charge supplémentaire de +2.224.484,08 € sur le résultat du budget de l'exercice 2024 ;

Considérant que les augmentations de crédits n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2024 et que le tableau joint justifie chaque augmentation au niveau du commentaire ;

Considérant que l'ensemble des modifications demandées par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire, le solde de l'excédent s'établissant après opérations à +400.813,27 € ;

Vu le budget de l'exercice 2024 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 16 janvier 2024 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par 11 voix et une (1) abstention**

De modifier le budget de l'exercice 2024 conformément aux indications portées au tableau ci-contre libellé « Modification H ».

De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de +2.625.297,35 euros réalisée au budget approuvé de l'exercice 2024 en cours et qui tient également compte de la modification G délibérée lors de la présente séance (point 6.01). Le solde de la modification s'élève à +2.224.484,08 euros, ramenant ainsi l'excédent à +400.813,27 euros

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 octobre 2024

Référence

CC.2024-10-07 - 6.02

Point

6.02

Objet

Budget 2024 - Modification budgétaire (Modification H - Modifications regroupées soumises à approbation)



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 10 octobre 2024



Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,